

CST du 26 septembre 2024

le SNUTER 18 -FSU vous informe

Après une longue période de boycott des instances le SNUTER18-FSU a accepté de revenir en CST malgré l'absence d'engagement concret du DGS et de son administration à respecter le dialogue social.

Rappelons le motif de ce boycott : refus de transmettre des documents nécessaires aux négociations, refus arbitraires à nos diverses sollicitations etc...

Nous avons rappelé notre souhait d'un dialogue social constructif et respectueux en début de séance.

Était présent le nouveau DGA, que, ni l'administration, ni les élus, n'ont eu la délicatesse de présenter... Nous avons dû le demander... Nous l'avons déjà dit et redit à maintes reprises... la **COMMUNICATION** laisse vraiment à désirer ...

DASP/DHIE : création de 3 postes de contractuels Accompagnement des allocataires du RSA/ expérimentation St Amand.

Le CD veut créer ces 3 postes dans le cadre de la loi sur le plein emploi et pour répondre à une sollicitation de l'État, qui en assurera le financement.

Le SNUTER18-FSU a rappelé qu'il était opposé à un accompagnement sous condition des allocataires du RSA, tel qu'il est prévu dans cette expérimentation. De plus, répondre juste à un appel de l'État ne saurait à lui seul justifier la création d'emplois précaires (fin en décembre 2025) pour accompagner des précaires... Sans organisation prévue... et au final peu de moyens...

De plus, les agents sont déjà en poste.

Pas de respect des instances.

Vote CONTRE à l'unanimité

DPI : mise en place d'astreintes « crue »

Au-delà de la nécessité évidente de mettre en place cette astreinte, nous avons questionné le manque de précisions du dossier où ne figurait aucune procédure précise. Les explications ont été apportées en CST.

Vote POUR à l'unanimité

DPMI : transformation d'un poste de médecin.

En raison de la difficulté de recruter des médecins le CD propose la réduction de la quotité de travail d'un médecin de PMI. Le contrat sera « calé » sur les disponibilités du médecin, à savoir 1 journée et demi par mois. La fonction de chef de service est supprimée au regard de la durée réduite de travail.

Le SNUTER18-FSU et la CGT se sont ABSTENUS
La liste commune a voté POUR

DPMI : Création d'un poste de conseiller conjugal et familial au centre de santé sexuelle

Au-delà de l'intérêt non discutable de créer ce poste supplémentaire, le SNUTER18-FSU a surtout questionné le fond du dossier. En effet, il est indiqué que « depuis toujours » existerait déjà un demi-poste au Centre de santé sexuelle **SAUF** qu'il n'apparaît **NULLE PART** sur l'organigramme... et que personne n'a pu nous apporter d'explications...

Nous savons que ce demi-poste est actuellement occupé par une TSPS qui exerce ses missions également à 50 % en territoire jamais compensé d'ailleurs. Il est important de savoir exactement d'où viennent les postes budgétaires afin de ne pas léser certains services car les « transferts de postes » sont courants... et contestables

Le DGS s'est engagé à nous transmettre les éléments à ce sujet... A voir ...

ABSTENTION à l'unanimité



1 DOSSIER RETOQUÉ PAR LES SYNDICATS =
2^{ème} PASSAGE EN CST le 8 octobre
Sans proposition de négociation avant la 2^{ème}
date...comme d'habitude...

Contact : SNUTER18-FSU snuter18.fsu@ueparcitemm1011

02-48-25-44-44 / 06-58-70-46-32

Ipsn le 04/10/2024